



Projet de liaison CM2-6e

Cahier des charges

Ce projet proposé par le Département de Saône-et-Loire, l'Espace des Arts et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône-et-Loire a pour objectif de favoriser la liaison CM2-6e tout en initiant les élèves à la pratique de la danse.

Le projet réunit une classe de 6^{ème} et une classe de CM2 de la même circonscription.

La compagnie intervenante est le collectif Petit Travers (danse et jonglage), dont le spectacle *Nos matins intérieurs* est programmé à l'Espace des arts.

Une réunion avec les enseignants est prévue le **mercredi 4 février 2026** pour évoquer le planning détaillé et revoir les différentes modalités de ce projet, dont vous trouverez le détail ci-dessous, et qui devront être respectées.

Contenu

Plusieurs axes composent ce projet :

1/ Initiation à la danse pour les élèves

- Des ateliers de pratique artistique et chorégraphique sont proposés aux élèves. Les artistes de la compagnie interviennent **3 x 2h dans chacune des classes** inscrites dans le projet : planning en cours d'élaboration avec la compagnie.
- Les interventions sont fondées sur une sensibilisation aux fondamentaux de la danse, du mouvement, sur la découverte du corps, de soi et des autres, et la rencontre avec des artistes, en lien avec le projet artistique de la compagnie.

2/ Accompagnement des enseignants

- Les enseignants inscrits dans le projet bénéficient de **3 heures** d'atelier qui leur sont spécialement réservées avec les artistes. Cette formation se tiendra le **mercredi 4 février 2026**, à la suite de la réunion d'information.
- Ces ateliers permettent aux professeurs d'acquérir des outils et de la matière artistique afin de poursuivre dans leur classe une approche de la danse.

3/ Rôle des enseignants dans le projet

- Les enseignants s'engagent à reprendre le travail initié par les intervenants entre chaque séance.
- Les enseignants devront participer **activement** à toutes les séances (échauffement, ateliers, exercices, ...). et s'engagent à apporter leur soutien aux intervenants dans **l'encadrement des élèves**.

4/ Ateliers-rencontres

- A l'issue du 3ème atelier, les classes d'un même secteur seront réunies lors d'un atelier-rencontre organisé sur une demi-journée (2h30 environ) : planning en cours d'élaboration avec la compagnie.
- Ce temps de travail commun entre les 2 classes du secteur se déroulera au sein du collège.
- Pendant cet atelier-rencontre, les enseignants et les élèves partagent, échangent, créent ensemble pour favoriser au maximum le mélange des élèves. Les artistes interviennent comme fil conducteur, donnant les consignes, et accompagnant élèves et enseignants.

5/ Liaison CM2-6^e et pluridisciplinarité

- En dehors des ateliers dans chaque classe et de l'atelier-rencontre final, la liaison devra être abordée entre les deux classes par un échange continu tout au long de l'année, qui pourra prendre la forme souhaitée par les deux enseignants (correspondance écrite entre les élèves, rencontres, échanges d'expérience...).
- Les classes sont vivement incitées à explorer un travail pluridisciplinaire (par exemple, musique / danse, arts plastiques / danse, écriture / danse). Ce travail pourra s'appuyer sur la thématique du spectacle. Le dossier pédagogique du spectacle offre plusieurs pistes de travail à explorer, et sera transmis lors de la réunion.
- Les enseignants sont invités à solliciter les partenaires du projet (conseillers pédagogiques, Espace des Arts, Département de Saône-et-Loire) pour être orientés et conseillés dans cette démarche.

6/ Spectacle

- Les informations concernant le spectacle seront communiquées prochainement.
- Les élèves devront être préparés à leur venue au spectacle : rôle du spectateur, sensibilisation sur le contenu du spectacle en amont... Une charte du spectateur est à votre disposition sur le site de l'Espace des Arts.

Modalités de mise en œuvre

1/ Lieu des ateliers

- La pratique de la danse implique de disposer de **lieux adaptés**, afin d'éviter tout risque pour les élèves et les intervenants. Il est donc demandé aux établissements scolaires de prêter une attention particulière à cette question et d'éviter :
 - les lieux trop petits ;
 - les lieux encombrés (poteau au centre de la salle, ...);
 - les lieux partagés avec une autre classe ;
 - les sols non adaptés (sols glissants, carrelage, ...).
- Il conviendra également de veiller à la propreté des lieux et de penser à chauffer en amont des ateliers si nécessaire.

2/ Matériel requis

- Lors de chaque atelier avec les artistes, les enseignants doivent prévoir le **matériel nécessaire pour diffuser la musique** : enceinte disposant d'une entrée pour brancher un téléphone ou ordinateur, avec un câble jack, ou enceinte bluetooth.

3/ Financements

- Les collèges et les écoles prennent en charge la **billetterie** (7 € par élève) et le **transport des élèves** pour le spectacle et l'atelier-rencontre.

- Le Département et l'Espace des Arts prennent en charge les frais liés à la présence des artistes (salaires, hébergement, défraitements).
- L'Espace des Arts, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale et le Département assurent l'accompagnement des danseurs dans les classes et le suivi des ateliers.
- Les classes inscrites s'engagent :
 - à participer au projet de liaison CM2-6^e en danse dans son intégralité,
 - à respecter l'ensemble des modalités de mise en œuvre,
 - à prendre en charge financièrement la billetterie et les déplacements pour le spectacle de la compagnie intervenante, à l'Espace des Arts de Chalon-sur-Saône, et pour l'atelier-rencontre.
- Les établissements scolaires s'engagent à mettre à disposition une salle qui réponde aux critères du cahier des charges.